

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 septembre 2022

Référence CM/PV/GD/NA-2022-09-08

Nombre de pages: 17

Afférents au En exercice Date de convocation Date d'affichage
Conseil Municipal 29 29 2 septembre 2022 12 septembre 2022

Présents: Jean-Luc Tronco, Françoise Doisy, Djemel Ben Saci, Marie-Claire Loose, Robert Benazet, Michel Gourret, Marie-Christine Roques, Guy Desbonnet, Cynthia Aymerich, Angela Banuta, Lucas Maurici, Carole Ejenguele, Christian Correa, Marc-Olivier Ben Saci, Denis Paillard, Dominique Mc Cook, Yacin Lala, Olivier Delmas, Sandrine Agut Bosc, Jean-Michel Garcia.

Absent(s) avec pouvoir: Corinne Maurici à Lucas Maurici, Sébastien Massa à Guy Desbonnet, Jean Villin à Christian Corréa, Sylvie Roux à Djemel Ben Saci, Véronique Roux à Marie-Claire Loose, Vincent Didier à Jean-Luc Tronco, Ludivine Cureau à Dominique Mc Cook, Laurence Large à Sandrine Agut Bosc.

Absente: Chantal Thomassin.

Secrétaire de séance : Sandrine Agut Bosc.

PRELIMINAIRES

Après avoir ouvert la séance du conseil Municipal, Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers.

Madame Sandrine Agut Bosc est nommée secrétaire de séance.

Lucas Maurici rejoint la séance à 18h37.

M. Le Maire communique le tableau de l'ensemble des décisions de juillet, août et septembre 2022 prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Numéro	Date	Objet	Montant HT	Montant TTC	N° AR Préfecture	Date d'affichage et de notification
2022/134	04/07/22	Contrat prestation de service : Mise en scène et accompagnement spectacle Escal'en scène		9 091 €	031-213101694-20220704- 22_DGS_DEC_134-AU	05/07/22
2022/198	11/07/22	Achat bi-annuel de tapis de fleurs – SAS CHAMOULAUD	4 938,70 €	5 432,57 €	031-213101694-20220711- 22_DGS_DEC_198-AU	18/07/22
2022/199	11/07/22	Acquisition d'une perche d'élagage et d'un taille-haie pour le service des espaces verts – JARDIGREEN MOTOCULTURE	525,48 € perche 669 € taille-haie	630,58 € perche 808,80 € taille- haie	031-213101694-20220711- 22_DGS_DEC_199-AU	18/07/22
2022/200	11/07/22	Acquisition d'une nouvelle infrastructure informatique – AVITI	35 555 €	42 666 €	031-213101694-20220711- 22_DGS_DEC_200-AU	18/07/22



1	1	-
---	---	---

2022/205	18/07/22	Contrat prestation de service : Nettoyage toiture local PM – CREATION STRUCTURE BOIS	9 540,56 €	11 448,67 €	031-213101694-20220718- 22_DGS_DEC_205-AU	21/07/22
2022/206	21/07/22	Contrat prestation de service : Traitement charpente local PM – CHARPENET	1 394 €	1 672,80 €	031-213101694-20220721- 22_DGS_DEC_2061-AU	26/07/22
2022/207	18/07/22	Contrat prestation de service : Isolation toiture local PM – CHARPENET	1 404,85 €	1 091,82 €	031-213101694-20220718- 22_DGS_DEC_207-AU	21/07/22
2022/208	19/07/22	Bail professionnel SB2 Podologie – Du 01/07/22 au 30/06/2028		836,86 € mensuel	031-213101694-20220719- 22_DGS_DEC_208-AU	21/07/22
2022/209	19/07/22	Convention logement communal – KHATIB Moustapha – Du 01/08/22 au 31/10/22		400 € mensuel + 200 € charges	031-213101694-20220719- 22_DGS_DEC_209-AU	21/07/22
2022/211	22/07/22	Contrat prestation de service : Mise sous alarme local PM – SECURITE ELECTRONIQUE	1 722 €	2 066,40 €	031-213101694-20220722- 22_DGS_DEC_211-AU	26/07/22
2022/212	21/07/22	Contrat prestation de service : Contrôle accès et alarme incendie local PM – SOCOREM	2 307,27 €	2 768,72 €	031-213101694-20220721- 22_DGS_DEC_212-AU	26/07/22
2022/213	22/07/22	Contrat prestation de service : Remplacement ballon ECS gymnase	2 755,39 €	3 306,47 €	031-213101694-20220722- 22_DGS_DEC_213-AU	26/07/22
2022/219	11/08/22	Traitement des résineux contre les chenilles processionnaires	1 456,56 €	1 747,87 €	031-213101694-20220811- 22_DGS_DEC_219-AR	
2022/225	30/08/22	Acquisition poubelles d'extérieur – APRICO	1 060 €	1 272 €	031-213101694-20220830- 22_DGS_DEC_225-AU	02/09/22
2022/226	30/08/22	Contrat prestation de service : Analyse sable aires de jeux écoles – Laboratoire Départemental 31	690,65€	828,78 €	031-213101694-20220830- 22_DGS_DEC_226-AU	02/09/22
2022/227	30/08/22	Contrat prestation de service : Intervention climatisation CCAS suite contrôle annuel – A VOS CLIMS	377,66 €	453,20 €	031-213101694-20220830- 22_DGS_DEC_22-AU	02/09/22
2022/228	30/08/22	Contrat prestation de service : Intervention climatisation Mairie suite contrôle annuel – A VOS CLIMS	538,80 €	646,56 €	031-213101694-20220830- 22_DGS_DEC_228-AU	02/09/22

Monsieur le Maire: [...] souhaite, à tous, une bonne soirée, et puis une bonne reprise. J'espère que vous avez passé de bonnes vacances, que vous vous êtes bien reposés, parce que nous avons du travail pour cette rentrée. Avant que vous ne me posiez la question, je vous précise que les petits drapeaux, qui sont d'habitude sur mon bureau, ne sont pas supprimés, ils sont juste oubliés pour cette fois-là, mais, promis, la prochaine fois, les drapeaux seront là, pour marquer notre appartenance à la République Française et à l'Union Européenne. Oui, Monsieur PAILLARD.

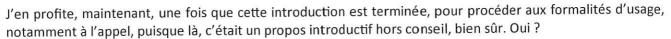
Denis PAILLARD: Juste avant qu'on ne commence. Lundi, je n'aurais jamais pu monter jusqu'à cette salle, je ne pouvais pas marcher, et je voudrais savoir quand est-ce qu'on pourra envisager d'avoir une salle accessible aux handicapés, ou peut-être déménager le Conseil municipal, voilà. Je repose la question parce que très franchement, lundi, je ne pouvais pas marcher, je ne pouvais pas monter les escaliers.

Monsieur le Maire: Non, je comprends. Alors, la seule autre salle disponible, vous le savez, c'est la salle qui se trouve au Berjean. Le problème, c'est que c'est une salle qui est dédiée également à d'autres activités, mais elle n'est pas équipée. Et pour l'équiper, c'est vrai que ça a un coût. Donc c'est vrai que pour l'instant, c'est un peu compliqué. Éventuellement, la prochaine fois, on verra si on peut le faire, si les services ont pu l'équiper, et si on a pu acheter les équipements nécessaires. C'est un problème récurrent sur la commune. Il n'y a pas beaucoup de solutions, malheureusement.

Marie-Christine ROQUES: La salle des aînés..., il n'y a pas d'escaliers.

Monsieur le Maire : Il n'y a pas d'escaliers. Alors, je vous disais que notre rentrée allait être très chargée, notamment, en raison, d'ailleurs, de la crise inflationniste qui nous affecte tous. Vous le savez tous, notre pays est confronté à une inflation moyenne - je dirais - qui est estimée, pour 2022, entre 5 % et 7 %, peut-être plus. Et si on se focalise sur certains produits ou services, c'est encore pire. C'est-à-dire qu'on est confronté à une inflation très forte des prix de l'énergie – l'électricité, les carburants et le gaz – qui va très certainement s'aggraver du fait de la situation internationale. Cette hausse de l'énergie impacte directement notre budget. À titre d'exemple, si on compare la consommation du gaz et de l'électricité de janvier à septembre 2022 sur la commune, on est à 286 000 € à peu près, contre environ 200 000 € sur la même période, l'an dernier. Ce qui fait, vous voyez, une augmentation considérable, de plus de 40 %. Nous sommes confrontés, également, à une augmentation très forte du prix des matériaux. Alors, ça, ça nous impacte très directement via les chantiers en cours, notamment la construction du nouveau gymnase. Nous sommes confrontés à des demandes d'indemnisation de la part des entreprises au titre de la théorie de l'imprévision. Vous savez, cette théorie au nom de laquelle lorsqu'un marché public, même s'il est conclu à prix ferme, ce qui est notre cas, ce qui est très protecteur pour la Commune, d'ailleurs... mais lorsque les entrepreneurs sont confrontés à un événement indépendant de leur volonté, qui bouleverse l'économie générale du marché, alors, ça ouvre droit à une indemnisation de ces surcoûts par la Collectivité publique. Nous sommes en train de discuter avec eux, bien sûr, pour, à la fois, faire en sorte que le chantier ne soit pas bloqué, parce que nous avons quand même des impératifs pour livrer cet équipement, qui est un équipement important pour la Commune, mais en même temps, pour protéger au mieux les intérêts financiers de la Commune parce qu'ils n'ont pas vocation non plus à tout compenser. Donc c'est une négociation qui est assez difficile, mais je souhaitais vous en faire part parce qu'il y aura peut-être un surcoût.

Nous avons, également, notre budget, suivi également de la revalorisation du point d'indice de la Fonction publique, et un certain nombre de revalorisations catégorielles, notamment sur les agents de catégorie B et C. Alors, là aussi, il ne s'agit pas de remettre en cause. Appliquons la loi. Bien sûr, c'est normal en cette période d'inflation de rattraper et de faire en sorte que le pouvoir d'achat des agents ne soit pas impacté. Mais enfin. quoi qu'il en soit, pour le budget communal, c'est un surcoût, là aussi. Face à cette situation, d'abord, nous y avons réfléchi ensemble, entre nous. Nous avons consacré plusieurs réunions de l'équipe majoritaire sur ce sujet pour voir ce que l'on pouvait faire. On a été très attentifs également aux annonces gouvernementales, notamment à l'issue du Conseil de Défense de la semaine dernière. Et nous envisageons des mesures fortes. Des mesures fortes, d'abord parce que si on veut rester fidèle à notre objectif politique de ne pas augmenter les impôts des contribuables escalquinois, on va être obligé de mettre en place un plan d'économie forte. Et puis je dirais aussi, c'est nécessaire, parce qu'en tant que Commune, nous avons un devoir d'exemplarité en matière de sobriété, notamment sur le plan énergétique. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé aux services de travailler sur un plan d'économie. Ce plan d'économie vous sera présenté au cours d'un Conseil exceptionnel, le plus rapidement possible, d'ici la fin du mois, et je pense nécessaire de le faire, parce que ça aura valeur de, - je dirais - là aussi, d'exemplarité, et ça nous permettra de nous réserver un temps d'échange sur ces économies que nous envisageons. Alors, économie d'énergie sur tous les domaines, ce seront des mesures fortes – on en discutera ensemble, bien sûr – et d'autres mesures d'économie, voilà. Je n'en dis pas plus aujourd'hui, mais l'idée, c'est d'être efficace, et de le faire vite, pour ne pas perdre de temps, ou éviter que notre budget, là aussi, souffre de manière trop importante de cette situation de crise économique mondiale sans précédent. Voilà, un peu, ce que je souhaitais vous dire en introduction. Ça permet, d'ailleurs, de répondre à une des questions qui m'avaient été posées.



Olivier DELMAS: Est-il possible de réagir à votre introduction?

Monsieur le Maire : Mais je vous en prie, bien sûr.

Olivier DELMAS: Je vous remercie. Cela nous impacte tous, il est important qu'on y travaille tous. Mais il y a eu deux crises, en fait, cet été: il y a une crise qui concerne l'inflation et une crise qui concerne l'environnement, avec des températures qui ont été extrêmement fortes. Et je pense que si on veut marcher sur deux pieds, il faut travailler sur un plan d'économie, mais il faut aussi travailler sur un plan pour impacter durablement la politique vis-à-vis de l'environnement. Je voudrais savoir si vous aurez dans les mois qui viennent aussi un plan pour travailler là-dessus.

Monsieur le Maire: Alors, je dirais que... Bien sûr, alors, après, ce que vous dites est très juste. Alors, après, on ne se situe pas forcément sur le même temps. Là, il s'agit de mesures d'urgence qu'on doit prendre rapidement, des mesures d'économie, qui rejoignent, d'ailleurs, en partie, la préoccupation écologique, parce que si on économise l'électricité, le gaz et le carburant, ce qui est bon pour le budget, c'est bon aussi pour la planète. Ça, ce sont les mesures d'urgence. Après, vous évoquez également des mesures à plus long terme. Comment la Commune d'Escalquens, à ce niveau, peut à la fois, - je dirais - atténuer les effets du changement climatique et les réduire ? Alors, nous avons déjà commencé à agir. Je vous rappelle que nous avons remplacé le véhicule « diesel » de la Police municipale par un véhicule électrique. Et le véhicule électrique, en France, qui est un pays qui produit de l'électricité de manière décarbonée, notamment grâce à l'énergie nucléaire et à l'énergie hydraulique, notamment, qui sont les principales contributrices à l'énergie électrique. Nous contribuons de cette manière à réduire les émissions de carbone. Nous le faisons également avec un programme de rénovation énergétique des bâtiments publics. Je rappelle que nous avons lancé, avec l'aide du SDEHG, d'ailleurs, un grand audit sur l'efficacité énergétique de nos bâtiments, sur tous les bâtiments de la commune, dont nous attendons, d'ailleurs, les conclusions très rapidement. J'espère que ça va venir vite, puisque nous y consacrerons des moyens, on en discutera, là aussi, ensemble, mais l'idée, c'est d'améliorer l'efficacité énergétique de nos bâtiments. Le troisième volet qui est, à plus long terme, concerne l'urbanisme. Et là aussi, on va y travailler, parce que c'est un chantier important, il faut aller vite, mais il ne faut surtout pas se précipiter et faire n'importe quoi, car il s'agit d'être efficace sur la question. Nous avons envisagé, dans les orientations d'aménagement et de programmation, un certain nombre de mesures fortes. Premièrement, sur l'aménagement du quartier du Sauzat, nous proposons dans l'OAP la compensation des émissions de carbone liées à la construction des bâtiments, quelque chose qui ne s'est jamais fait sur la commune. Nous sommes assez innovants sur ce domaine-là. Il s'agit, là, de compenser ces émissions en plantant des arbres sur le même quartier. Deuxièmement, dans notre futur PLU... et nous allons en discuter, d'ailleurs, très prochainement, en discutant de l'OAP « cadre de vie ». Nous prévoyons, dans cet OAP, une identification des arbres remarquables de la commune pour les préserver et nous prévoyons également de planter des arbres, de végétaliser, parce que n'est pas un gadget de planter des arbres. C'est comme ça que nous atteignons les effets, puisque, je rappelle, que vous verrez dans la petite exposition qu'on a mise en œuvre dans la salle des mariages. Les journées de canicule que nous avons connues cet été, lorsqu'il fait 40 °C. 40 °C, ça veut dire que sur la route, sur les cailloux ou au soleil, vous avez une température subie d'environ 50 °C, entre 48 °C et 50 °C. Lorsque vous êtes sous les arbres, vous avez 20 °C de moins, température subie d'environ 27 °C à 28 °C. Donc, là, on est clairement dans l'atténuation des effets du réchauffement. Et ensuite, un arbre, ça stocke entre six et dix tonnes de carbone sur sa durée de vie. Donc, vous voyez bien que lorsque vous êtes sur une plantation, ne serait-ce que de 1 000 arbres, eh bien, vous stockez entre 6 000 et 10 000 tonnes de carbone, c'est énorme. Donc, il faut planter des arbres, c'est la politique que nous poursuivons, mais évidemment, ça va se faire à plus long terme. Voilà, un peu pour répondre à votre question, qui est une question importante, Monsieur DELMAS, mais avec des niveaux de réponse qui ne sont pas les mêmes, évidemment, selon l'urgence de la situation, selon le type de mesures, selon celles qui concernent le court terme et l'urgence et celles qui concernent le long terme. Voilà. Est-ce qu'il y a d'autres réactions ? Pardon, j'ai oublié l'éclairage public. Guy [DESBONNET] me fait des signes. Puisque nous allons remplacer, sur notre mandature, l'éclairage public, qui est un vieil éclairage public et très consommateur, puisque ce sont des ampoules au Sodium, par du LED, qui consomme 20 fois moins. Pardon, excusez-moi, Monsieur LALA, je vous ai coupé.

Yacin LALA: Oui, par rapport au plan de l'économie, comme vous avez souligné, un plan d'urgence, je voulais savoir si vous avez évalué le montant financier de l'économie recherchée.

Monsieur le Maire : Oui.

Yacin LALA: Alors, est-ce que vous pouvez nous la donner?

Monsieur le Maire: Bien sûr. Honnêtement, je ne vais pas m'étendre plus durant ce Conseil, parce que ce n'est pas à l'ordre du jour. Et encore une fois, nous allons organiser, d'ici deux semaines, un Conseil extraordinaire consacré à ces questions que nous pourrons approfondir. Si j'ai demandé un plan d'économie aux services, et que, justement, c'est dans la mesure du possible de pouvoir chiffrer les économies qu'on a faites. Je reprends l'exemple de l'éclairage public.

111

Yacin LALA: Excusez-moi, je pensais que vous aviez déjà un objectif. Je vois que vous allez y travailler.

Monsieur le Maire: Oui, si vous voulez, je ne veux pas y passer du temps aujourd'hui, parce que c'est l'objet du prochain conseil. Oui bien sûr on y a déjà travaillé. On a déjà chiffré un certain nombre d'économies. Si je prends l'exemple simplement de l'éclairage public, il faut savoir que la Commune y consacre à peu près 100 000 € par an, on voit bien que si on prend des mesures d'économie sur ce sujet, très rapidement, on peut faire entre 10 000 € et 12 000 € d'économie par mois. C'est le genre de décision que nous aurons à valider ensemble. Mais encore une fois, je ne voudrais pas y passer trop de temps puisqu'on va organiser un Conseil spécifiquement là-dessus.

Denis PAILLARD : Monsieur le Maire, juste une question pratico-pratique : est-ce qu'on pourrait avoir les dossiers relativement tôt pour pouvoir aussi y travailler et puis contribuer au mieux dessus ?

Monsieur le Maire: Bien sûr. De toute façon, vous aurez les dossiers dans les délais réglementaires, qui sont de dix jours, donc ce qui vous laissera le temps d'y travailler. Voilà. Je vous propose de passer à l'appel, maintenant. [...].

Nous pouvons ouvrir la séance du Conseil municipal. Nous avons traité la question que vous avez posée. Secrétaire de séance...

Dominique MC COOK: Je voulais simplement vous demander si, effectivement, comme il s'agissait d'une question orale que nous souhaitions vous poser, si ce que vous avez dit en préliminaire fera partie intégrante du PV du Conseil. Normalement, c'est le cas pour les questions orales.

Monsieur le Maire : Oui, pour répondre en même temps à votre question.

Dominique MC COOK: Merci.

Monsieur le Maire : Alors, la secrétaire de séance, c'était qui déjà, la dernière fois ? C'était Marc-Olivier [BEN SACI] ? Le secrétaire. Donc, Sandrine AGUT BOSC veut bien... ? Merci beaucoup. Donc, Sandrine AGUT BOSC sera secrétaire de séance.

Alors, avant d'aborder l'ordre du jour des délibérations, je vous informe, d'ores et déjà, que cet ordre du jour est modifié, puisqu'une des deux délibérations du CLAS, celle qui concerne l'occupation des salles communales, est retirée de l'ordre du jour, puisque nous allons retravailler la convention avec le Sicoval.

Pour information, il vous est communiqué le tableau des décisions prises par le Maire d'Escalquens en application de la délibération du 12 février 2021. Y a-t-il des questions sur ces conventions ? Monsieur GARCIA, oui.

Jean-Michel GARCIA: Sans aller dans les détails, puisque ça ne sert à rien ici présent. Vous avez fait l'investissement pour des nouveaux matériels, de nouvelles structures informatiques. Sans aller dans les détails, il s'agit de 42 000 € d'investissement de nouveaux matériels. Il s'agit de nouveaux baies de serveurs...?

Monsieur le Maire : Non, c'est du remplacement matériel, notamment les serveurs. Peut-être que Michaël va préciser un petit peu.

Michaël NARDIN : Oui, c'est des serveurs physiques qui font tourner l'ensemble de tous les serveurs de la Mairie derrière du matériel et de la prestation de mise en place, et des licences associées.

Monsieur le Maire : C'était des serveurs qui dataient depuis quand ?

Michaël NARDIN: Ils arrivent à la dixième et à la onzième année. Voilà. Donc, ils sont plus qu'amortis.

Monsieur le Maire : Ils commençaient à être un peu « faiblards ». Il a fallu les remplacer, donc effectivement, c'est un coût important, près de 42 000 €.

Jean-Michel GARCIA: Merci.

Monsieur le Maire: Monsieur PAILLARD.

Denis PAILLARD : Monsieur le Maire, il y a eu une dépense concernant le contrat de prestation pour la mise en scène de Escal'en Scène, nous avions demandé, lors du dernier Conseil, s'il était possible d'établir un coût



consolidé et, en fait, un budget global de cette opération, coûts et recettes. Est-ce que vous avez pu avancer là-dessus ? Et quelles sont les échéances dans lesquelles vous pourrez nous fournir ces données ?

Monsieur le Maire: Oui, on a pu avancer. Alors, peut-être que ce serait intéressant de l'évoquer à la prochaine Commission « Finances ». On donnera les détails. Autres questions sur ce tableau ? Donc, pas de vote, puisqu'il s'agit d'une information.

Alors, je vous propose d'aborder maintenant la délibération numéro un. Et donc le rapporteur, c'est Françoise DOISY, première adjointe en charge des Finances et des RH.

DELIBERATIONS

FINANCES

2022-72 – Exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour une manifestation organisée par l'association Lion's Club, Françoise DOISY

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'association escalquinoise Lion's Club souhaite organiser un vide grenier le 9 octobre 2022 à but caritatif sur le territoire communal.

Afin de favoriser cette pratique à dimensions multiples (sociale, culturelle, économique), entièrement supportée et mise en œuvre par l'association, et dont l'objet pourrait être assimilé à la satisfaction d'un intérêt général, Monsieur le Maire souhaite que l'association puisse organiser cet évènement sans s'acquitter d'une quelconque redevance d'occupation du domaine public.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que cet évènement sera organisé place de l'enclos ainsi qu'aux abords du gymnase.

L'association devra formuler sa demande d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public et, le cas échéant, sa demande d'autorisation de vente au déballage conformément à la réglementation en vigueur, ainsi que le Cerfa n°13939*01 au moins 15 jours avant l'organisation de la manifestation.

La commune se réserve toutefois le droit de refuser l'organisation pour tout motif légitime relevant des pouvoirs de Police du Maire.

Monsieur le Maire précise à titre complémentaire, que l'association peut librement percevoir à son compte des participations / droits d'entrées d'un montant qu'elle aura préalablement fixé, et précisé à la commune.

Vu la délibération n°2022-42 en date du 28 mai 2022 relative à la fixation des tarifs de droits de place ;

Vu l'examen du projet de délibération par la Commission finances / ressources humaines / administration convoquée le 31 août 2022 ;

Aussi, il est demandé au Conseil municipal :

- ➤ **D'EXONÉRER** l'association le Lion's Club de redevance d'occupation du domaine public en ce qui concerne l'occupation du domaine public de l'organisation d'un vide grenier le 9 octobre 2022.
- ▶ D'AUTORISER l'association le Lion's Club à percevoir des droits d'entrées pour l'accès au vide grenier du 9 octobre 2022.

DEBATS ET VOTE

Françoise DOISY: Cette délibération concerne l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour une manifestation, qui est organisée par l'association Lion's Club. Effectivement, ils organisent leur videgrenier le 9 octobre 2022 sur le domaine public. Il est rappelé que toute occupation du domaine public doit être soumise au paiement d'une redevance. Or, dans le cadre de certaines manifestations, dont celles à but caritatif et concourant à la mission d'intérêt général, une collectivité peut exonérer l'association organisatrice

du paiement de la redevance d'occupation. Donc c'est le cas. Compte tenu du caractère caritatif de cette manifestation, la Collectivité souhaite exonérer l'association du paiement de la redevance d'occupation du domaine public pour l'organisation de ce vide-grenier.

Monsieur le Maire : Voilà, donc la délibération vous propose d'acter cette exonération. Y a-t-il des questions ou des commentaires ? Donc, je mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc, adopté à l'unanimité, merci beaucoup.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

2022-73 - Cadeaux offerts par la ville, Françoise DOISY

Dans l'optique du maintien d'une bonne cohésion sociale, les collectivités peuvent offrir des présents aux agents municipaux à l'occasion d'évènements symboliques (fin d'année, départ, etc.), étant précisé que ceux-ci peuvent être personnalisés en fonction des centres d'intérêts des agents concernés.

Des présents sont également offerts dans d'autres cas divers de la vie courante tels que des naissances, décès, colis des aînés. Il peut s'agir aussi de récompenses dans le cas où des citoyens contribuent par leur action au rayonnement de la ville ou encore en cas de forte implication dans la vie locale.

Les crédits correspondants estimatifs sont inscrits au budget à l'article 6232 - « Fêtes et cérémonies » au même titre que les cérémonies et animations de l'année. Ces cadeaux peuvent être remis directement aux concernés en mairie ou remis à l'occasion d'une manifestation organisée par la ville (vœux du Maire, cérémonie, etc.).

Vu l'examen du projet de délibération par la Commission finances / ressources humaines / administration convoquée le 31 août 2022 ;

Aussi, il est demandé au Conseil municipal :

> D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder à la commande et la liquidation de cadeaux offerts par la ville dans la limite des crédits prévus au budget.

DEBATS ET VOTE

Monsieur le Maire: La délibération numéro deux, Françoise DOISY, toujours, elle va la présenter.

Françoise DOISY: Là, il s'agit d'une demande de la trésorerie, qui, dans le cadre de son contrôle d'un mandat relatif au paiement de cadeaux aux nouveaux-nés, a relevé l'absence de délibération prise par la Commune, autorisant l'investigation des dépenses relatives au don des cadeaux et récompenses dans diverses situations. En effet, quand un don est réalisé auprès de la Commune, il convient de prendre une délibération. Parallèlement, la Commune doit délibérer lorsqu'elle effectue un don. Donc, c'est une délibération à portée générale, qui permettra d'autoriser le Maire à maintenir ce type de dépense nécessaire au maintien d'une bonne cohésion sociale.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Oui, Madame MC COOK.

Dominique MC COOK : Il est marqué dans la délibération que c'est dans la limite des crédits prévus au budget or le compte sur lequel cela s'impute, le 6232, est tellement large ... quelle est l'enveloppe qu'on vous a donnée, éventuellement ?

Françoise DOISY : C'est une ligne bien spécifique, c'est sur la 6232. La 6232 regroupe à la fois les cadeaux, les manifestations, les spectacles...

Dominique MC COOK : Oui, c'est ça. Donc, l'enveloppe cadeau n'est pas identifiée clairement là-dedans, en fait, pas vraiment. Vous n'avez pas donné de maximum.

Françoise DOISY: Disons que non.

Dominique MC COOK: D'accord, OK.

Monsieur le Maire : C'est la limite de la précision de la nomenclature budgétaire.

Dominique MC COOK : Oui, je sais bien. Non non, c'est pour savoir si vous vous étiez donné une enveloppe au sein de ce chapitre.

111

Monsieur le Maire: C'est vrai qu'on est globalisé... Il faudra réfléchir, d'ailleurs, à l'opportunité de le préciser. Le problème, c'est que c'est toujours pareil, les présentations comptables. Plus on subdivise, plus on spécialise, et plus, à la fin, on a des documents incompréhensibles.

Dominique MC COOK : Mais, si effectivement, on se dit qu'on est dans un plan d'économie, ce n'est peut-être pas mal aussi de se dire quel budget, par une analytique, on consacre à tel truc, sans subdiviser pour autant.

Monsieur le Maire : Non, mais vous avez raison. Mais peut-être que le mieux, d'ailleurs, c'est d'en discuter lors de la Commission « finances ». Et comme ça, on vous donne le détail.

Sandrine AGUT BOSC : Cela a été le cas.

Monsieur le Maire : Ce qui est le cas, en plus, c'est parfait.

Dominique MC COOK: La commission « finances » ayant eu lieu avant la fin des vacances.

Yacin LALA: On va avoir du travail avec la commission « finances ».

Michel GOURRET: C'est fait pour cela, il faut venir aux commissions « finances ».

Dominique MC COOK: Oui, il ne faut pas être en vacances à ce moment-là.

Yacin LALA: Est-ce que je porte un jugement sur votre présence ou pas ?

Michel GOURRET: Non. Je dis aujourd'hui...

Yacin LALA: Non, non, mais on arrête. Arrêtez là.

Michel GOURRET: Non. Vous nous dites sans arrêt que [inaudible 30:34]. Vous nous avez reproché beaucoup de choses. Non, non. Je dis les choses.

[Prises de paroles en même temps 30:38].

Yacin LALA: fausse [inaudible 30:41] ... la dernière fois, en juillet, donc maintenant, vous arrêtez là.

Michel GOURRET: Fausse?

Yacin LALA: Oui, il y a eu beaucoup de choses dites. Je n'étais pas là. Je vous le dis.

[Prises de paroles en même temps 30:50].

Monsieur le Maire: Attendez. Monsieur LALA s'il vous plaît, Michel. On ne va pas polémiquer en plein Conseil.

Michel GOURRET: On ne va pas polémiquer sur des propos.

Yacin LALA: Écoutez, je ne rentre pas dans des polémiques [inaudible 30:55].

Michel GOURRET: Si vous me traitez de menteur.

Monsieur le Maire: Attendez, c'est moi qui accorde la parole. On va se calmer, je vous propose d'évoquer ce différend peut-être après le Conseil. Ce n'est pas le sujet. Quoi qu'il en soit, pour revenir à la délibération, nous donnerons, comme d'habitude, tous les détails durant la commission, les commissions auxquelles, évidemment, je vous invite tous à participer en fonction de vos disponibilités. Y a-t-il d'autres questions làdessus, ou des commentaires ? S'il n'y en a pas, je propose de passer au vote. Monsieur BEN SACI.

Djemel BEN SACI : C'est très bien ce que vous venez de dire, c'est en fonction de nos disponibilités, mais je pense que sur un kiosque, il y a une liste, je ne sais plus laquelle, qui a reproché l'absence des élus de la majorité à certaines réunions du Sicoval. Donc, j'aimerais bien aussi que ce soit parfait dans un seul sens.

Denis PAILLARD: [inaudible 32:10] ... en Commission « vie locale »?

Diemel BEN SACI: Comment?

Marc-Olivier BEN SACI: Dans toutes les commissions.

Djemel BEN SACI: Vous avez parlé des commissions du Sicoval. Et dans vos commentaires...

Denis PAILLARD: [inaudible 32:23] ...si c'est hors-sujet ou dans le sujet ?

Djemel BEN SACI : Donc, c'est bien de faire des remarques comme ça, mais aussi, faites attention quand vous faites des remarques [inaudible 32:34].

Monsieur le Maire: De toute façon, c'est vrai que sur ce sujet, qui n'est pas le sujet de la délibération on fait tous au mieux. Je peux vous assurer que l'équipe est disponible pour... Je propose de mettre au vote. Qui est contre? Qui s'abstient? Cinq abstentions. Les abstentions sont: Monsieur PAILLARD, Madame MC COOK, Monsieur DELMAS, Monsieur LALA et Madame CUREAU.

Résultat du vote : Adopté à la majorité avec 5 abstentions.

VIE ASSOCIATIVE

2022-74 - Convention de partenariat événementiel - Ensemble vocal Unité, Marie-Claire LOOSE

La présente convention annexée a pour objet de préciser le cadre du partenariat événementiel entre l'Ensemble vocal unité et la commune d'Escalquens.

Une convention de mise à disposition d'équipement suivant un planning annuel est signée chaque année, et permet à l'Ensemble vocal unité de bénéficier de ce prêt gratuit de salle pour des répétitions de chants.

En contrepartie, l'Ensemble vocal unité offre à la commune un concert gratuit pour les Escalquinois dans le but de promouvoir la politique culturelle de la ville d'Escalquens, qui se tiendra le 17 décembre 2022 à l'église.

La convention est établie pour fixer les modalités d'organisation et les engagements de chacun dans la mise en œuvre de l'événement. Elle est conclue pour une durée d'un an à compter de la signature des deux parties.

Vu l'examen du projet de délibération par la commission vie locale convoquée le 30 août 2022;

Aussi, il est demandé au Conseil municipal :

- > D'APPROUVER le projet de convention
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer la présente convention.

DEBATS ET VOTE

Monsieur le Maire : Délibération numéro trois, c'est Marie-Claire LOOSE, adjointe à la Vie associative, qui va la présenter.

Marie-Claire LOOSE: Moi, je vais vous parler d'une convention de partenariat événementiel entre la Ville d'Escalquens et un ensemble vocal, qui s'appelle « Ensemble vocal Unité ». Après deux ans d'absence liée à la crise sanitaire, la Municipalité a à cœur de renouveler le rendez-vous aux Escalquinois en fin d'année pour écouter à nouveau cet ensemble vocal. L'Ensemble vocal Unité donne de nombreux concerts dans toute l'Occitanie. Juste pour vous rappeler en deux mots, ce qu'est l'ensemble vocal — peut-être pour ceux qui ne le connaissaient pas encore — c'est un ensemble de 25 chanteurs dirigés par Christian NADALET. Christian NADALET, célèbre baryton de l'orchestre du Capitole, l'Orchestre national de Lyon, etc., et bien d'autres. Il est non seulement chanteur, mais désormais chef de chœur et chef d'orchestre. Et ce groupe qu'il a créé est d'excellent niveau et sur plusieurs répertoires - je dirais -, sur des grandes œuvres, sur des requiems, c'est un répertoire un peu plus moderne, comme le jazz. Pour plus d'informations, je vous conseille d'aller visiter leur site.

Je reviens à la délibération. La convention de mise à disposition de salle est signée chaque année avec le groupe vocal et lui permet de bénéficier d'un prêt gratuit pour les répétitions de ses chants. En contrepartie, cet ensemble vocal offre à la commune un concert gratuit pour les Escalquinois dans le but de promouvoir la politique culturelle de la ville d'Escalquens et de faire rayonner Escalquens hors de nos murs. Cela attire vraiment beaucoup de gens en dehors des Escalquinois. Pour information, ce concert se tiendra cette année le 17 décembre à l'Église. Une convention est donc proposée pour définir les modalités du partenariat évènementiel. Il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Monsieur le Maire : Merci, Marie-Claire. Y a-t-il des questions sur ce partenariat qui contribue à l'animation culturelle de notre commune ?

Denis PAILLARD: C'est un partenariat ancien.



Marie-Claire LOOSE: C'est un partenariat ancien, mais pour lequel il n'y avait pas de convention. Donc on a décidé d'éclaircir tout ça et de poser les termes de ce partenariat.

Denis PAILLARD: Parce que ça dure depuis très longtemps.

Monsieur le Maire : Oui, mais encore faut-il régulariser.

Marie-Claire LOOSE: Oui, c'est ça. C'est le but de la convention.

Monsieur le Maire : Voilà. Y a-t-il d'autres questions/commentaires ? S'il n'y en a pas, je propose de passer au

vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité, merci beaucoup.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

2022-75 – Convention de mise à disposition de locaux entre la commune d'Escalquens et le Sicoval dans le cadre du CLAS, Marie-Claire LOOSE

La commune d'Escalquens, le Sicoval et les établissements scolaires ont signé une convention tripartite qui fixe le cadre général de l'action du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) pour l'année scolaire 2022-2023 afin d'articuler les différents dispositifs éducatifs activés sur le territoire.

Conscients de l'importance de trouver du sens dans les apprentissages et de la nécessaire prise en compte de l'accompagnement des enfants dans leur scolarité, le renforcement de leur autonomie, de leur organisation scolaire, la commune d'Escalquens s'engage à favoriser la mise en place des ateliers CLAS d'aide et de soutien aux devoirs.

Une convention est proposée pour définir les modalités administratives, techniques et financières de la mise à disposition d'un bâtiment municipal, situé chemin des Écoles appelé bâtiment « Espace du Berjean », par la commune d'Escalquens au dispositif CLAS du Sicoval.

Vu l'examen du projet de délibération par la commission vie locale convoquée le 30 août 2022 ;

Aussi, il est demandé au Conseil municipal:

- D'approuver le projet de convention annexé,
- D'autoriser Monsieur le maire à la signer ainsi que les éventuels avenants qui lui seraient associés.

DEBATS ET VOTE

Monsieur le Maire : Délibération numéro quatre, Marie-Claire LOOSE, toujours. Oui, pardon, elle est annulée.

Retirée.

MARCHE DE PLEIN VENT

2022-76 - Remise gracieuse de droits de place, Robert BENAZET

Vu la délibération du 3 novembre 1995 de création d'une régie de recettes pour les droits de place du Marché de plein Vent,

Vu la délibération du 5 juin 2003 d'élargissement de l'objet de la régie de marché et de modification des droits de place des commerçants et de la fréquence d'encaissement des droits,

Vu la délibération du 13 juin 2017 de modification des droits de place des commerçants,

Considérant l'attribution d'un emplacement de permanent sur le marché de plein vent d'une longueur de 10 mètres à Madame FAYDI depuis le 8 juillet 2012 pour la vente de fruits et légumes de son exploitation agricole.

Considérant l'absence de Madame FAYDI du 1^{er} trimestre 2022 (janvier, février, mars) justifiée par un certificat médical

Considérant le courrier de Madame FAYDI demandant une remise gracieuse de 78 € correspondant au droit de place du 1^{er} trimestre 2022.

Vu l'examen du projet de délibération par la Commission finances / ressources humaines / administration convoquée le 31 août 2022 ;

Aussi, il est demandé au Conseil municipal :

DE RENONCER aux recettes des droits de place de Madame FAYDI absente du marché de plein vent sur la période du 1^{er} trimestre 2022, représentant un montant total de 78 €.

DEBATS ET VOTE

Monsieur le Maire : On passe directement à la délibération numéro cinq. Et du coup, ce n'est pas Marie-Claire LOOSE, mais c'est Robert BENAZET qui va rapporter.

Robert BENAZET: Madame FAYDI est commerçante du marché de plein vent et elle occupe l'emplacement permanent de 10 mètres linéaire pour la vente de fruits et légumes de son exploitation agricole. Depuis le 8 juillet 2012, Madame FAYDI assure une présence assidue sur le marché du dimanche matin, et son droit de place a toujours été acquitté. Madame FAYDI, la doyenne des commerçants, a toujours pris la précaution de prévenir les régisseuses lorsque Madame FAYDI, de rares fois, a rencontré un incident de parcours. Ça, c'était pour poser le décor. Madame FAYDI a été absente pour cause de maladie le premier trimestre 2022, certificat médical à l'appui, et demande une remise gracieuse de 78 € correspondant au droit de place du premier trimestre 2022. Je vous demande, chers collègues et amis, d'accepter la délibération qui vous est proposée.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, Robert.

Robert BENAZET : Est-ce qu'il y a des questions éventuellement à poser ?

Monsieur le Maire : Madame MC COOK.

Dominique MC COOK : J'ai une observation simplement au titre de la protection des données personnelles. J'ai été surprise de trouver l'arrêt de travail avec tous les documents, avec les informations personnelles jointes à cette délibération. Donc, faire attention.

Monsieur le Maire : Ça, c'est dans le dossier des élus uniquement.

Dominique MC COOK : Oui, dossier des élus, mais malgré tout, je pense qu'il suffisait de nous dire que vous aviez le certificat médical. On n'a pas besoin d'avoir connaissance des termes ni des données personnelles.

Monsieur le Maire : Enfin, vous êtes soumis à la confidentialité en tant qu'élus. Ça n'a pas été diffusé.

Dominique MC COOK : Oui, je suis d'accord. Mais dans d'autres cas, on n'a pas les données personnelles. Ça ne gêne pas la prise de décision surtout pour 78 €.

Robert BENAZET : Les élus ont une obligation de réserve.

Dominique MC COOK: Oui, on est bien d'accord.

Monsieur le Maire : Bien sûr qu'on a une obligation de réserve. Bref, y a-t-il également d'autres questions ?

Dominique MC COOK: On peut se faire voler des documents chez nous et...

Robert BENAZET : Si le cas se renouvelait, à ce moment-là, je pense que nous prendrons compte de votre remarque.

Dominique MC COOK: Voilà, il faut faire attention.

Monsieur le Maire: Y a-t-il d'autres questions ou commentaires ? S'il n'y en a pas d'autres, je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc, adopté à l'unanimité, merci.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

SERVICE TECHNIQUE

2022-77 – Convention de partenariat entre la commune d'Escalquens et la société GRDF, Guy DESBONNET

Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que les pouvoirs publics ont annoncé en novembre 2018 leur intention de supprimer le chauffage au fioul d'ici 2030. Les chaudières fioul équipent aujourd'hui encore près de 4,1 millions de logements (dont 3,3 millions de maisons), soit environ 10 millions de personnes et 20% du parc de maisons individuelles. Il est estimé à 1 millions de maisons (dont 800 000 maisons à moins de 35m du réseau) le nombre de logements raccordable au réseau de gaz naturel.

GRDF s'inscrit dans cette politique publique et souhaite s'adresser en priorité à toute commune petite et moyenne de moins de 20 000 habitants, communes pour lesquelles le recours au chauffage fioul est encore fréquent.

GRDF est le concessionnaire de la commune d'ESCALQUENS, et de ce fait assure la construction, l'exploitation, la maintenance, l'entretien et le développement du réseau de distribution de gaz dans le cadre des contrats de concession de service public, signés avec les collectivités locales. GRDF assure également la promotion du gaz et accompagne les collectivités et les consommateurs finaux.

La commune souhaite également mettre en avant son engagement dans la transition énergétique avec pour objectif la réduction des consommations énergétiques de ses habitants, la qualité de l'air, et le développement des énergies respectueuses de l'environnement.

Dans ce cadre, le Maire propose au conseil Municipal d'adopter la convention de partenariat annexée à la présente délibération, permettant aux Escalquinois éligibles de bénéficier d'une conversion de leur installation de chauffage au fioul vers le gaz.

La convention fixe les engagements respectifs des partenaires ainsi que les conditions d'exécution et la durée de cette dernière.

GRDF s'engage notamment à offrir le raccordement au réseau de gaz pour toute demande d'un client particulier, propriétaire en maison individuelle, résidant sur la commune, chauffée au fioul, sur une période de 6 mois à compter de la date de signature de la convention annexée.

Vu l'avis de la commission technique urbanisme et environnement qui s'est réunie le 1er septembre 2022 ;

Aussi, il est demandé au Conseil municipal :

- → D'approuver les dispositions de la convention de partenariat avec GRDF.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat annexée à la présente délibération et à procéder à son exécution.

DEBATS ET VOTE

Monsieur le Maire: Délibération numéro six, c'est une délibération concernant un partenariat entre la Commune et la société GRDF, et c'est Guy DESBONNET, adjoint aux travaux, qui va la présenter.

Guy DESBONNET: Voilà, exactement. C'est, en fait, une reprise d'une convention qui existe déjà, qui a été signée en décembre 2019, [inaudible 40:17] de la part de GRDF, qui est donc un opérateur gaz sur la Commune, qui propose à l'occasion des travaux que nous effectuons au Sénaous pour la rénovation du quartier de faire bénéficier gratuitement tous les clients, qui actuellement sont raccordés en fioul, qui sont équipés en chaudière fioul, de se raccorder gratuitement au gaz. On leur fait un cadeau de frais de raccordement de l'ordre de 400 €, jusqu'à une distance de 515 mètres du point de raccordement. Je pense que cela couvre beaucoup de monde.

Au Sénaous ... [inaudible 40:55] Sur l'ensemble de la Commune, toutes les personnes qui sont équipées en chaudière fioul, qui sont désireuses de passer au gaz, peuvent le faire gratuitement. Les travaux sont effectués par GRDF sans que ça leur coûte un seul centime. Il n'est pas précisé dans la délibération, mais moi, je le précise, parce que ça fait partie de la convention avec GRDF. C'est valable aussi pour les gens qui ont des cuves de gaz enterrées, du propane. Ce n'est pas uniquement pour le fioul, mais aussi pour les gens qui ont des chaudières gaz mais avec du ... [inaudible 41:33] pour ceux qui sont équipés de cette façon-là. C'est beaucoup plus vertueux, bien sûr, non pas pour le propane. Je ne pense pas que le propane soit beaucoup plus polluant que le gaz naturel, mais c'est beaucoup plus vertueux, effectivement, pour le fioul. Il n'y a pas de rejet, il n'y a pas de particules fines, il n'y a pas de rejets polluants, de souffre et compagnie. Donc ça a des avantages : à la fois des économies pour les clients et un gain de production pour la commune et pour les habitants. Donc, c'est une convention que nous renouvelons et qui, je pense, devrait séduire un certain nombre de clients. GRDF nous a demandé l'autorisation de leur accorder de mener une campagne de prospection en quelque sorte, pour rencontrer les habitants qui seraient intéressés par cette opération, voilà.

1/1

Monsieur le Maire: Merci beaucoup, Guy. Y a-t-il des questions ou des commentaires sur cette convention? Madame MC COOK.

Dominique MC COOK: J'ai vu dans l'article trois, justement, que la commune s'engageait à mettre une communication vers ses habitants par tous moyens – je ne sais pas ce qui a été envisagé – et, de la même manière, de réfléchir aux opportunités d'implantation de projets de biométhane. Et donc, je me disais que peut-être, ça faisait partie des pistes à explorer dans le cadre des...

Guy DESBONNET : Si vous avez lu le document, GRDF nous intitule dans le « vert ». Donc, ce qui veut dire que normalement, ils vont faire un approvisionnement au maximum en gaz issu de filières vertes. Je pense cela fait partie de ce qu'écrit GRDF. Alors, quelle est la proportion, je ne la connais pas, quelle est la provenance, je ne la connais pas, mais c'est leur engagement aujourd'hui, voilà.

Monsieur le Maire: Monsieur PAILLARD.

Denis PAILLARD: On a une petite idée du nombre de raccordements ou pas du tout ?

Guy DESBONNET: On a les chiffres sur la France, mais à Escalquens, sincèrement je ne le connais pas.

Monsieur le Maire: Potentiellement, c'est un quartier qui est très intéressé, puisque... Après, c'est de la relation – je dirais – contractuelle et commerciale entre GRDF et les usagers. Quoi qu'il en soit, il nous semble important déjà que la Commune communique sur cette initiative de GRDF. Elle va dans le bon sens de ce que je disais, de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et puis de réduction aussi de la charge financière énergétique sur les ménages, donc pour nous, ça va dans le bon sens. Après, on laisse GRDF prospecter, si je puis dire. En tout cas, pour la communication, nous utiliserons tous les supports habituels de la Commune. On fera un petit article dans le kiosque au mois d'octobre et on communiquera aussi sur les supports : les réseaux sociaux, les supports électroniques, les panneaux d'affichage, etc. D'autres questions ? Donc, je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc, adopté à l'unanimité, merci.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

VOIRIE

2022-78 – Convention entre la commune et Orange dans le cadre de travaux d'effacement des réseaux de communication électroniques, Guy DESBONNET

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que dans le cadre de la réfection du quartier du Senaous, il est envisagé l'enfouissement de l'ensemble des réseaux aériens et notamment le réseau de Télécommunication.

Les travaux consistent à mettre en souterrain les lignes existantes de réseaux et de branchements de communication électroniques

1//

Afin de pouvoir réaliser les études et travaux, une convention doit être établie entre orange et la commune. Cette dernière annexée à la présente délibération précise les conditions d'exécution des travaux et leur financement.

Les travaux réalisés par orange s'élèvent à **7 950 € HT**, la commune restant maître d'ouvrage concernant les travaux de génie civil.

Vu l'avis de la commission technique urbanisme et environnement qui s'est réunie le 1er septembre 2022,

Aussi, il est demandé au Conseil municipal :

- D'autoriser la réalisation des travaux cités en objet d'un montant total de 7 950 € HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annexée à la présente délibération.

DEBATS ET VOTE

Monsieur le Maire : Délibération numéro sept concernant la voirie. Guy DESBONNET, toujours rapporteur.

Guy DESBONNET: C'est une opération qui concerne aussi le quartier de Senaous. C'est donc ce quartier qui est en complète rénovation. Donc on va, en fait, refaire tous les réseaux enterrés. On va profiter de l'opération pour refaire les réseaux d'eau potable, les réseaux d'eaux pluviales et les réseaux d'eaux usées. Et en même temps, donc on va enterrer tout ce qui concerne l'énergie basse tension, donc l'électricité, et aussi tout ce qui est communication électronique, donc en l'occurrence la fibre. Cette opération-là particulière concerne une convention avec Orange qui vise à installer par Orange et un de ses prestataires − que je ne désignerai pas mais dont je sais à peu près de qui il s'agit, qui n'est pas désigné dans la délibération − les chambres de tirage et toutes les gaines nécessaires pour le tirage de la fibre. Ça veut dire que dans un futur relativement rapproché, il y aura de moins en moins de cuivre. On sera raccordé directement avec la fibre. C'est un coût relativement modeste pour la commune puisque nous prenons à notre charge les opérations de génie civil, mais via le Sicoval, donc ce n'est pas nous qui le faisons directement. Nous sommes maîtres d'ouvrage pour la partie génie civil. Et donc c'est un coût de l'ordre de 8 000 €, de 7 950 € exactement.

Monsieur le Maire: Très bien, merci beaucoup, Guy. Y a-t-il des demandes de précision sur cette délibération? Alors, je vous propose de passer au vote. Qui est contre? Qui s'abstient? Donc, adopté à l'unanimité, merci.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

2022-79 – Travaux d'aménagement de sécurité sur la RD 94 Avenue de Borde Haute au niveau du PR 1+100 : Implantation de 4 coussins lyonnais, Guy DESBONNET

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il est envisagé la réalisation de travaux de sécurisation sur l'avenue de borde haute au titre du programme d'amendes de police pour l'année 2022.

Le projet consiste en l'implantation de quatre coussins lyonnais afin de sécuriser la traversée piétonne, les coussins viennent remplacer ceux déjà en place et détériorés. La pose de cet ouvrage permettra de réduire la vitesse à 30km/h sur la zone.

L'étude et les travaux étant sur emprise routière départementale, ils doivent faire l'objet d'une convention avec le Conseil Départemental précisant notamment les modalités d'exécution des travaux et les dispositions financières.

Dans ce cadre le Sicoval assurera la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre des travaux.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de confier au Sicoval par voie de convention ces missions pour cette opération et de finaliser la convention avec le Conseil Départemental.

Vu l'avis de la commission technique urbanisme et environnement qui s'est réunie le 1^{er} septembre 2022;

Aussi, il est demandé au Conseil municipal :

➤ D'autoriser la réalisation des travaux cités en objet d'un montant total de : 32 069 €

Soit 38 482,80 € TTC

- De confier au SICOVAL par voie de convention la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre des travaux.
- ➤ D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Conseil Départemental annexée à la présente délibération.
- Les crédits afférents à cette opération seront inscrits au BP 2023.

DEBATS ET VOTE

Monsieur le Maire : Délibération numéro huit, Guy DESBONNET, toujours.

Guy DESBONNET: C'est quelque chose qui est emblématique malheureusement dans la commune depuis deux ans, puisque depuis deux ans, il y a eu des convois de gros poids lourds qui, à l'époque, passaient à cinq de front des poids lourds qui faisaient encore 44 tonnes, qui ont défoncé les coussins berlinois devant la Poste. Il y en a un qui est en mauvais état, il y en a un qui a été complètement arraché. Donc, le système d'amende de police que vous connaissez. On récupère des fonds qui sont prélevés sur la cotisation volontaire ou involontaire des automobilistes quand ils payent l'amende. On récupère des fonds et on peut faire des opérations de sécurisation de la voie publique. En l'occurrence, c'est une opération qui est intéressante, parce que ça nous coûte à peu près 20 % du montant. Donc, dans ce cas-là, ce n'est pas un montant très élevé. On va remplacer ces coussins berlinois, qui sont faits de matière plastique, par des coussins lyonnais de type de ceux qu'on voit sur la commune en montant au collège ou ailleurs. Ce sont des coussins en béton préfabriqué, et qui sont beaucoup plus solides, qui, de plus, sont beaucoup plus sécurisants, parce que moi, de temps en temps, de moins en moins souvent, malheureusement, en roulant à moto, je sais que quand on passe sur des coussins berlinois, quand il pleut, et qu'il y a eu des effilures de gasoil et compagnie, c'est très glissant donc ce système est beaucoup plus sécurisant. Donc, on se met en sécurité, on met la commune... [inaudible 48:59] possible par rapport au fait que c'est endommagé, mais c'est une opération qui est nécessaire et qui n'est pas très coûteuse pour la Commune.

Monsieur le Maire : Pour compléter l'information, je vous rappelle que j'ai pris l'arrêté d'interdiction de la circulation des poids lourds sur la Commune.

Guy DESBONNET: C'est tout, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire: Y a-t-il des questions sur cette délibération ou des demandes de précision?

Dominique MC COOK: Ce sont les mêmes que ceux qu'il y a sur le CD16, non?

Guy DESBONNET : Ce sont tous les mêmes. Maintenant, on ne met plus de coussin berlinois. C'est trop fragile et trop dangereux, en plus.

Michel GOURRET: Cela fait du bruit pour les riverains.

Guy DESBONNET: Une précision. Ces coussins lyonnais sont dimensionnés pour laisser passer les bus sans qu'il n'y ait de trépidations pour les usagers des bus.

Yacin LALA : Juste une précision : il y a quatre coussins lyonnais quand même qui vont être achetés, ils vont se répartir comment ? On en met deux sur la largeur ? Un par voie ?

Guy DESBONNET: Tel que c'est actuellement.

Yacin LALA: D'accord, en lieu et place?

Guy DESBONNET: Non, il y a une norme. On va être obligés de respecter la norme. Oui, bien sûr, on ne peut pas faire trop de fantaisies. On se fait, d'ailleurs, reprendre couramment partout, toutes les communes, par des automobilistes qui se plaignent que les passages, en termes techniques, sont trop hauts, sont trop inclinés,

sont trop bas. J'ai des amis qui passent avec des voitures très basses qui se plaignent parce que ça touche. Si ça touche, ils n'ont qu'à rouler doucement.

Monsieur le Maire : Très bien, merci beaucoup, Guy. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote. Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité, merci.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

EDUCATION

2022-80 – Conventions tripartites CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) année scolaire 2022-2023, Marie-Claire LOOSE

Le Sicoval, avec l'appui financier de la Caisse d'Allocations Familiales et celui du Conseil Départemental 31, propose un dispositif d'aide et de soutien, pour accompagner les enfants dans leur scolarité : les ateliers CLAS.

Sur le territoire d'Escalquens, ce dispositif se déroule en partenariat avec le collège Jane Dieulafoy et l'école élémentaire Marcel Pagnol.

Il convient de signer une convention tripartite qui a pour but de fixer le cadre général de l'action du CLAS avec les établissements scolaires, afin d'articuler les différents dispositifs éducatifs activés sur le territoire.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de délibérer sur ces conventions tripartites pour l'année 2022-2023 entre le Sicoval opérateur des dispositifs CLAS, les établissements scolaires et la commune pour autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions.

Aussi, il est demandé au Conseil municipal :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions tripartites afférentes au dispositif du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité pour l'année 2022-2023.

DEBATS ET VOTE

Monsieur le Maire : Alors, cette fois, nous allons revenir sur les conventions du CLAS, mais là, cette fois, pas pour l'utilisation des salles, mais pour le principe de fonctionnement du service lui-même. Donc c'est Marie-Claire LOOSE qui va la présenter.

Marie-Claire LOOSE: Je la présente à la place de Véronique ROUX, absente ce soir. Donc le CLAS, c'est un accompagnement pour des enfants dans leur scolarité. Le Sicoval a donc cette compétence. Avec l'appui financier de la caisse d'allocations familiales et du Conseil départemental, on propose ce dispositif d'aide et de soutien sur Escalquens. C'est un soutien proposé par les enseignants aux familles, qui, ensuite, se portent volontaires pour suivre cet accompagnement. Cette aide est gratuite pour les familles. Sur le territoire d'Escalquens, ce dispositif se déroule en partenariat avec le collège Jane Dieulafoy et l'école élémentaire Marcel Pagnol. On vous présente deux conventions à cette délibération, une pour chaque établissement. Et le partenariat contribue à faire du CLAS une composante du PEDT, inscrit dans la dynamique entre enseignants, familles et opérateurs CLAS. Pour rappel, les objectifs de ce dispositif portent sur les méthodes d'apprentissage, la mise en confiance des enfants, le soutien aux parents également. C'est peut-être aussi de la sociabilisation pour des élèves et des familles, pour aider tout le monde, en fait, à se comporter, à avoir des méthodes et des postures qui correspondent à ce qu'on attend des élèves ou des parents d'élèves. La signature de cette convention tripartite entre le Sicoval, la Commune et le CLAS, permet de fixer le cadre général de l'action et d'articuler les différents dispositifs éducatifs sur les territoires. Vous avez, d'ailleurs, à l'intérieur de la convention, les objectifs généraux de l'opération CLAS. Donc, il est proposé d'autoriser le Maire à signer ces conventions.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, Marie-Claire. Y a-t-il des demandes de précision sur ces conventions ? Oui, Madame MC COOK.

Dominique MC COOK : Ce n'est pas sur la convention elle-même, mais il me semblait que le CLAS existe depuis plusieurs années, quand même. Ça existait auparavant. C'est un renouvellement de convention, ou c'est parce que les directeurs ont changé, ou c'est...?

Marie-Claire LOOSE: Non. C'est exact que le dispositif existe depuis plusieurs années, mais il n'y avait pas de convention.

Dominique MC COOK: Voilà. Rebelote.

Marie-Claire LOOSE: Donc, c'est pareil, on met à jour et on cadre...

Dominique MC COOK : D'accord, OK. Oui, parce que ça existe... j'avais même, à une époque, participé à l'aide aux enfants. C'est très bien comme dispositif.

Monsieur le Maire : D'autres... ? Oui, Madame AGUT BOSC.

Sandrine AGUT BOSC: Mais aussi, tout simplement, de la notion d'entraide et de coopération, au-delà de l'acquisition et de la posture en tant qu'élève, ce qu'on attend d'un élève, d'acquisition de méthodes de travail. Il y a aussi cette notion d'entraide. Ça, je trouve que c'est... en termes de citoyenneté... Je suis désolée d'employer ce mot qui est un peu galvaudé parfois, mais je trouve qu'en termes de citoyenneté, c'est intéressant, cette notion d'entraide et tout, et dont on a énormément besoin en ce moment.

Marc-Olivier BEN SACI: Vous avez raison. Ce n'est pas un soutien scolaire, c'est vraiment de l'aide.

Marie-Claire LOOSE: Oui, c'est de l'aide.

Sandrine AGUT BOSC: Exactement.

Dominique MC COOK : Il y a une forte demande. Je voyais des gens qui, effectivement, à ce que leurs enfants soient accompagnés, parce qu'ils n'ont pas les ressources ni le temps, et qu'il y a des enfants qui sont vraiment en difficulté aussi par rapport à leur positionnement dans l'école pour diverses raisons.

Marc-Olivier BEN SACI: Ce qu'on nous a dit, il y a parents [inaudible 00:55:30] pour les aider à travailler.

Monsieur le Maire: C'est une manière de résoudre les inégalités de conditions... Alors, y a-t-il d'autres commentaires ? S'il n'y en a pas, je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité, merci.

Et nous arrivons au terme de ce Conseil municipal.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

QUESTIONS ORALES

- Question posée par la liste Un souffle citoyen le 7 septembre 2022 par mail : Au vu des contextes géopolitiques et climatique actuels, quelles sont les orientations et/ou actions que vous envisagez d'engager au niveau communal, sous quelles formes et dans quel délai ?

Réponse apportée en préliminaire, pages 3, 4 et 5.

Monsieur le Maire clôt la séance qui s'achève à 19h24.

La secrétaire de séance, Sandrine AGUT BOSC Le Président de séance, Jean-Luc TRONCO